



CMDO

Réseau de recherche en
santé cardiométabolique,
diabète et obésité

CHARTRE DU RÉSEAU DE RECHERCHE EN SANTÉ CARDIOMÉTABOLIQUE, DIABÈTE ET OBÉSITÉ

CETTE CHARTE A ÉTÉ CRÉÉE ET ENTÉRINÉE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION SCIENTIFIQUE, QUI L'A APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ, LORS DE LA RÉUNION DU 14 SEPTEMBRE 2012.

Dernière modification : 21 mars 2025

Approuvée par les membres du réseau le : 31 mars 2025

Déposée au Fonds de recherche du Québec – secteur Santé (FRQ) dans le cadre du concours des réseaux thématiques le : Avril 2023

SPÉCIFICATIONS

Pour assurer la transparence et l'équité, le réseau a adopté cette charte. En tant que composante du FRQ, aucune des dispositions de cette charte ne saurait contrevenir aux règles générales du FRQ en matière de support à la recherche.

Une modification aux règlements de la présente charte nécessite un endossement par le Comité de direction scientifique du réseau et par le FRQ.

1. DESCRIPTION DU RÉSEAU

1.1. NOM DU RÉSEAU

L'organisme porte le nom officiel de « **RÉSEAU DE RECHERCHE EN SANTÉ CARDIOMÉTABOLIQUE, DIABÈTE ET OBÉSITÉ» (CMDO) - le titre du réseau est traduit en anglais par «CARDIOMETABOLIC HEALTH, DIABETES AND OBESITY RESEARCH NETWORK» (CMDO).**

1.2. OBJECTIFS DU RÉSEAU

Mission : Poursuivre le développement de la recherche en santé métabolique et cardiovasculaire, en diabète et en obésité, en transmettre le savoir et en mobiliser les connaissances pour promouvoir la santé durable chez les Québécoises et les Québécois.

Pour cela, le réseau soutient les différents secteurs de recherche, mobilise les principales personnes intervenantes concernées, favorise l'émergence de partenariats et en maximise les retombées.

Pour ce faire, dans le respect des meilleures pratiques en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI), en incluant et valorisant la diversité sous toutes ses formes, le Réseau CMDO a comme objectifs stratégiques de :

Objectif 1 : Organiser des activités de concertation, de rencontres, d'échanges et de coopération scientifique permettant de répondre aux enjeux et aux besoins non comblés et d'établir les priorités de recherche.

Objectif 2 : Soutenir des initiatives et projets stratégiques audacieux et innovants qui s'inscrivent dans une démarche intersectorielle et durable, et permettre l'établissement de partenariats nationaux et internationaux.

Objectif 3 : Favoriser et valoriser le développement de talents de recherche et augmenter la capacité du Québec à recruter et retenir de jeunes personnes chercheuses performantes, en contribuant de manière décisive à la formation et au mentorat.

Objectif 4 : Organiser des activités de mobilisation de connaissances, d'animation scientifique et de diffusion destinées aux différents publics cibles.

Objectif 5 : Soutenir le partage et la mise en place de ressources de recherche, pour l'ensemble des personnes chercheuses du Québec.

Objectif 6 : Évaluer de manière continue l'efficacité et la portée des programmes du CMDO.

1.3. DESCRIPTION DE LA THÉMATIQUE

Le Réseau CMDO est un regroupement d'équipes de recherche œuvrant au Québec en recherche sur la santé cardiometabolique, le diabète et l'obésité. Il constitue l'un des réseaux thématiques du Fonds de recherche du Québec – secteur Santé. Ses objectifs consistent à favoriser particulièrement le maillage de la recherche, mais aussi à doter le Québec de moyens lui permettant de supporter des projets porteurs en recherche fondamentale, clinique, dans le système de santé et populationnelle nécessitant un large éventail d'expertises et de plateformes de recherche sur une base multicentrique. Par le

développement de programmes intégrant des personnes jeunes chercheuses et la formation de personnes étudiantes au sein de ses initiatives, le Réseau CMDO propose un espace inclusif pour ses membres et favorise également le mentorat, le recrutement et le succès de personnes chercheuses de grand talent ainsi que l'émergence d'une relève scientifique diversifiée de grande qualité où tous les membres ont des opportunités équitables, se sentent valorisés et respectés.

Un objectif central des programmes du réseau est le développement intersectoriel de partenariats institutionnels, privés ou communautaires afin d'atteindre les objectifs de financement. Ainsi, le réseau contribue à des projets jugés pertinents, multidisciplinaires, axés sur la participation citoyenne et sur une santé durable, mettant à contribution l'excellence de la communauté scientifique (toute personne établie en recherche, en début de carrière, agissant comme professionnelle ou aux études) en partenariat avec les institutions publiques/privées et communautaires, tout en respectant les principes EDI dans sa programmation. Finalement, le réseau vise à créer une force d'attraction de partenariats internationaux soutenant des collaborations scientifiques, des échanges étudiants, des transferts technologiques ainsi que des investissements de l'extérieur du Québec.

2. DIRECTION DU RÉSEAU

Généralités

La direction générale du réseau est assurée par la personne directrice qui exerce le leadership nécessaire à la vitalité du réseau, sa pertinence et la qualité scientifique de ses activités.

La personne directrice est appuyée dans cet exercice par trois personnes directrices-adjointes formant ainsi le Comité exécutif (CE) qui respecte un engagement envers l'EDI qui inclut des membres issus de diverses expériences professionnelles, culturelles et sociales.

L'instance décisionnelle principale du réseau est le Comité de direction scientifique (CD) (voir 3.3 pour la composition de ce comité). Le Comité de direction scientifique pilote le réseau avec le soutien du Comité consultatif (CC). Le Comité de direction scientifique a pour rôle d'assurer le leadership et la veille stratégique nécessaire afin que les activités en cours se réalisent selon les plans et les objectifs communs approuvés.

2.1. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE LA PERSONNE DIRECTRICE

- administre le réseau et met en place les structures nécessaires pour une gestion efficace ;
- est imputable des décisions prises, en rendant compte à l'Assemblée des membres ;
- convoque et préside les comités et les assemblées générales ;
- assure la transparence et le respect des principes EDI dans la nomination des personnes directrices-adjointes incluant des membres issus de diverses expériences professionnelles, culturelles et sociales, la participation efficace des membres, les processus et les décisions, ainsi qu'à la circulation de l'information ;
- élabore un plan d'action stratégique et assure le respect des orientations du réseau ;
- révisé les objectifs et priorités du réseau ;
- fait respecter la charte du réseau ;
- favorise des initiatives concrètes en matière d'EDI et adapte les actions en fonction de l'atteinte des objectifs du réseau ;
- favorise le rayonnement scientifique du réseau à l'échelle provinciale, nationale et internationale;
- développe et maintient les liens avec les acteurs des différents milieux ;
- gère le budget de manière efficace, équitable et transparente ;
- prépare les rapports requis par le FRQ et la demande de renouvellement du réseau ;

- s'implique dans les activités d'évaluation du programme de réseaux thématiques du FRQ ;
- participe à toute vérification visant à confirmer l'atteinte des objectifs et le respect du budget.

2.2. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES PERSONNES DIRECTRICES-ADJOINTES DU RÉSEAU

- appuie la personne directrice dans l'exécution de ses responsabilités ;
- participe au Comité exécutif ;
- veille au respect de la charte du réseau dans sa nomination, ses responsabilités, décisions et participation.

2.3. COMITÉ EXÉCUTIF (CE)

Le Comité exécutif appuie la personne directrice dans l'exercice du leadership nécessaire à la vitalité du réseau, sa pertinence et la qualité scientifique de ses activités. À la discrétion de la personne directrice, le Comité exécutif peut prendre des décisions rapidement lorsque les membres du Comité de direction scientifique ne peuvent être réunis.

Composition du Comité exécutif

- le Comité exécutif est constitué de quatre membres soit la personne directrice et des trois personnes directrices-adjointes qui l'assistent dans ses fonctions ;
- de façon générale, ces membres représentent les territoires des quatre réseaux universitaires intégrés de santé et de services sociaux (RUISSS) ;
- seules les personnes membres régulières du réseau peuvent siéger sur le Comité exécutif.

Rencontres

- se réunit au minimum 4 fois par année ;
- les rencontres doivent être annoncées au moins deux semaines à l'avance ;
- en cas d'urgence, la personne directrice du réseau peut convoquer une réunion extraordinaire du Comité exécutif à tout moment ;
- peut décider de réunions en présentiel, par correspondance, visioconférence, conférence téléphonique ou tout autre mode de communication approprié.

2.4. PROCESSUS DE NOMINATION, DURÉE DU MANDAT ET RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF (CE)

2.4.1 PROCESSUS DE NOMINATION DE LA PERSONNE DIRECTRICE DU RÉSEAU

La nomination de la personne directrice se fait selon le processus suivant :

1. la personne directrice sortante du réseau informe la direction scientifique du FRQ par écrit de son intention de ne pas solliciter un nouveau mandat avant le lancement de l'appel de candidatures ;
2. le réseau lance un appel de candidatures parmi les personnes membres actives et éligibles du Comité de direction scientifique ;
3. qu'il y ait une ou plusieurs personnes en lice, un comité de sélection diversifié conforme aux principes d'EDI est mis en place et recommande une candidature. Le comité de sélection doit inclure au moins deux membres du réseau qui ne sont pas membres du Comité de direction scientifique, en

veillant à refléter la diversité des parcours, des expériences et des perspectives. Ce comité de sélection a le mandat d'établir et d'organiser le processus de sélection ;

4. la candidature est entérinée par le Comité de direction scientifique et par les personnes membres régulières du réseau soit lors de l'assemblée des membres ou par voie électronique, tout en préconisant l'équité et la transparence ;
5. la recommandation de candidature est envoyée à la direction scientifique du FRQ qui soumet alors ce dossier au Conseil d'administration du FRQ pour approbation. Le dossier envoyé au FRQ doit comprendre le curriculum vitae de la candidature recommandée ainsi qu'une lettre officielle du Comité de direction scientifique du réseau, signée par la personne directrice en place. Cette lettre, adressée à la direction scientifique du FRQ, doit présenter la recommandation de candidature et décrire le processus de sélection spécifiant que les membres du réseau sont en accord avec cette décision ;
6. la direction scientifique du FRQ informe ensuite la direction du réseau de la décision du Conseil d'administration du FRQ ;
7. une déclaration relative aux conflits d'intérêts chez les personnes directrices de réseaux est remplie au moment où la personne entre en fonction. La personne directrice dépose aussi une nouvelle déclaration chaque fois qu'une nouvelle situation rend inexacte sa dernière déclaration.

2.4.2. DURÉE DU MANDAT ET RENOUVELLEMENT DE LA PERSONNE DIRECTRICE

Le FRQ recommande que la durée du mandat de la personne directrice soit de quatre (4) ans, renouvelable une fois. Une rotation entre les différentes institutions, disciplines, ou domaines représentés au sein du réseau est souhaitable.

Afin de faciliter le transfert des responsabilités à la nouvelle personne directrice, le mandat de la personne directrice sortante du réseau prend fin normalement au moins six mois à un an avant le renouvellement de la subvention du réseau. Cette période de transition n'est pas comptabilisée dans la durée du mandat de la nouvelle personne directrice. L'ancienne et la nouvelle personne directrice collaboreront à la préparation de la demande de renouvellement. Il est également souhaitable que la personne directrice sortante, selon ses disponibilités et à la demande de la nouvelle direction, demeure au sein du Comité de direction scientifique du réseau pour l'année suivante, comme membre *ex-officio*.

En cas de démission de la personne directrice avant la fin de son mandat, le Comité de direction scientifique peut proposer une candidature au FRQ pour une personne qui reste en poste pour la partie non écoulée du mandat, si celle-ci est de moins de deux (2) ans. Dans ce cas, le Comité de direction scientifique nommera une des trois personnes directrices-adjointes en tant que directeur ou directrice par intérim. Si la période restante du mandat est de plus de deux (2) ans, un processus de nomination formel devra prendre place.

En cas d'incapacité temporaire de la personne directrice d'exercer ses fonctions, le Comité exécutif pourra assumer conjointement la fonction de direction si nécessaire.

2.4.3. PROCESSUS DE NOMINATION DES PERSONNES DIRECTRICES-ADJOINTES DU RÉSEAU

La nomination de la personne directrice-adjointe se fait selon le processus suivant :

1. la personne directrice-adjointe sortante du réseau informe la direction du réseau par écrit de son intention de ne pas solliciter un nouveau mandat avant le lancement de l'appel de candidatures ;
2. le réseau lance un appel de candidatures parmi les personnes membres actives et éligibles du Comité de direction scientifique. L'appel doit être fait en lien avec le poste à combler, soit selon le territoire du RUISSS couvert par la personne sortante, en préconisant l'équité et la transparence ;
3. qu'il y ait une ou plusieurs personnes en lice, un processus électoral est mis en place par le Comité de direction scientifique qui se prononce lors d'une de ses rencontres ou par voie électronique. Le vote est secret et se fait dans les quinze jours suivants la date de l'envoi de la liste des candidatures. La candidature qui recueille la majorité relative des voix exprimées est élue. Ce vote électoral auprès des membres du Comité de direction scientifique permet de sélectionner et/ou d'approuver une candidature (dans le cas d'une seule candidature) ;
4. si les personnes membres éligibles du Comité de direction scientifique ne désirent pas poser leur candidature, un appel de candidatures est lancé à toutes les personnes membres du réseau (voir processus de candidature section 3.3.3. de la section du Comité de direction scientifique). Afin de favoriser une bonne connaissance du fonctionnement du réseau par la personne qui entre en poste, une probation de 8 mois sur le Comité de direction scientifique (ou avoir participé à au moins 2 rencontres du Comité de direction scientifique) sera réalisée. Suite à la probation, la procédure du point #3 ci-haut est lancée ;
5. la direction du FRQ est avisé du changement ;
6. en cas d'absence prolongée (>6 mois), une personne « représentante désignée » est nommée en tant que personne directrice-adjointe par intérim par le Comité de direction scientifique. Cette personne est membre du Comité de direction scientifique et a un profil qui s'aligne avec l'expertise du poste à représenter. Si la personne absente ne désire pas reprendre le poste, un processus d'élection est mis en place ;
7. la personne « désignée » a droit de vote durant l'absence de la personne directrice-adjointe ;
8. une déclaration relative aux conflits d'intérêts chez les personnes directrices-adjointes de réseaux est remplie au moment où la personne entre en fonction. La personne directrice-adjointe dépose aussi une nouvelle déclaration chaque fois qu'une nouvelle situation rend inexacte sa dernière déclaration.

2.4.4. DURÉE DU MANDAT ET RENOUELEMENT DES PERSONNES DIRECTRICES-ADJOINTES

La durée d'un mandat des personnes directrices-adjointes est de quatre (4) ans, renouvelable.

En cas de démission d'une personne directrice-adjointe en cours de mandat, une personne sera nommée à l'intérim par le Comité de direction scientifique si le mandat restant est de moins de deux (2) ans. Si la période restante du mandat est de plus de deux (2) ans, un processus de nomination formel devra prendre place.

2.5. BUREAU DE DIRECTION

Le bureau de direction comprend la personne directrice du réseau, la coordination scientifique et le personnel administratif qui leur est assigné.

2.5.1. COORDINATION SCIENTIFIQUE

La personne directrice du réseau, suite à l'approbation du Comité de direction scientifique, nomme une personne responsable de la coordination. Cette personne n'étant pas une personne membre chercheuse du réseau, appuie la personne directrice et les membres du Comité de direction scientifique dans leurs tâches scientifiques.

La personne responsable de la coordination :

- assure la gestion administrative quotidienne du réseau ;
- gère les données essentielles telles que les *curriculum vitae*, *profils* et les informations personnelles des membres et la liste des membres, en collaboration avec la direction du réseau ;
- met à jour le bottin des membres tous les 2 ans (au minimum à tous les quatre ans) ;
- assume, avec le Comité exécutif, le suivi budgétaire de la subvention générale accordée annuellement au réseau ;
- assiste la personne directrice du réseau dans la préparation des réunions du Comité exécutif, du Comité de direction scientifique, à l'assemblée générale et, si possible, aux comités scientifiques réalisés au besoin et écrit les Procès-verbaux de ces réunions ;
- assiste les membres du Comité exécutif dans la préparation des rapports à caractère scientifique et la documentation associée à la gestion du réseau (ex. transferts de fonds) ;
- participe activement à la recherche de fonds et à la création de projets collaboratifs, multidisciplinaires, multicentriques et interuniversitaires ;
- s'assure que l'information sur les activités scientifiques du réseau soit transmise aux membres et participe à ces mêmes activités ;
- assiste la direction dans l'organisation et la coordination de programme de formation et de financement ;
- fait le suivi des activités du réseau ;
- veille à l'application des décisions de la direction ;
- soutient les personnes directrices de thèmes/d'axes dans leurs fonctions administratives ;
- offre un soutien organisationnel et de coordination adéquate aux différents comités du réseau, aux équipes de développement de projets ou à tout autre comité *ad hoc* ;
- participe activement au développement de collaborations ;
- soutien et coordonne l'écriture de lettres d'appui et de partenariat afin de favoriser le financement de la recherche, les prix et distinctions, ainsi que les projets de recherche ;
- répond aux demandes d'information des membres et des partenaires concernant les activités du réseau et les services offerts par le réseau ;
- fait la mise à jour des éléments à contenu scientifique du site web (www.rrcmdo.ca) et dans la publication des activités du réseau ;
- recherche et génère de l'information pertinente pour les membres et la diffuse (ex. infolettre) ;
- maintient un lien constant avec les responsables du programme des réseaux thématiques du FRQ ;
- contribue à toute autre tâche jugée nécessaire par le Comité de direction scientifique afin d'assurer l'efficacité fonctionnelle du réseau.

2.5.2. PERSONNEL ADMINISTRATIF

Le personnel administratif est rattaché à la personne directrice du réseau. Cette dernière a la responsabilité de choisir le mode d'organisation du support administratif selon les règles de son

établissement d'affiliation. Le personnel administratif assiste la personne directrice et la coordination dans l'administration du réseau (ex. gérer le budget, procéder aux activités budgétaires, communications administratives, secrétariat, etc.).

3. STRUCTURE DE GOUVERNANCE

3.1. ASSEMBLÉE DES MEMBRES

L'assemblée des membres est composée des personnes membres régulières du réseau. Les autres personnes membres du réseau sont invitées à participer aux assemblées, mais seules les personnes membres régulières ont un droit de vote. Le quorum est atteint lorsque 25% des personnes membres régulières sont présentes et les décisions sont prises à la majorité des voix. De manière générale, la personne directrice du réseau convoque l'assemblée des membres au moins une fois par an (présence physique), habituellement à l'occasion de la Réunion scientifique annuelle du réseau. De façon exceptionnelle, si les deux tiers des personnes membres régulières l'exigent, une assemblée extraordinaire des membres peut être convoquée par les membres eux-mêmes.

Lors des prises de décision simples, l'assemblée des membres peut prendre la forme d'assemblées générales virtuelles. C'est-à-dire que la documentation est envoyée par courriel aux membres leur demandant d'effectuer leur vote électroniquement ou en faisant parvenir leur réponse à la personne coordonnatrice du réseau;

Certaines responsabilités incombent à l'assemblée des membres, dont :

- contribuer à la vitalité du réseau ;
- entériner la recommandation des candidatures des postes de direction du réseau lors d'un changement à la direction ;
- approuver les nominations des membres du Comité de direction scientifique (par vote secret) ;
- approuver annuellement les grandes orientations et les stratégies prioritaires du réseau, incluant les grandes orientations budgétaires ;
- entériner les statuts et les règlements de la charte ainsi que les modifications qui y sont apportées ;
- prendre décision sur les questions soumises par le Comité de direction scientifique ;
- discuter et entériner, le cas échéant, les recommandations du Comité EDI, du Comité des initiatives étudiantes et du Comité consultatif.

3.2. RÈGLES GÉNÉRALES DES COMITÉS

- dans le souci des principes EDI, les comités représentent différentes institutions québécoises de recherche et doit faire les efforts nécessaires pour s'en prévaloir lors de la nomination de ses membres ;
- le mandat des membres de la direction et des membres des comités correspond au cycle de renouvellement de la subvention octroyée par le FRQ, soit en général quatre ans, et est renouvelable;
- les décisions sont généralement prises par consensus. Si nécessaire, les décisions sont prises par vote à la majorité simple ;
- si, à l'occasion d'un comité, une personne membre dudit comité se retrouve en conflit d'intérêts ou en apparence de conflit d'intérêts, cette personne doit en aviser la direction du réseau et s'engage dès lors à ne pas participer au débat, ni à influencer, de quelque manière que ce soit, les autres membres de ce comité ;

- l'absence non motivée d'une personne membre à deux réunions consécutives dûment convoquées peut justifier que le Comité de direction scientifique demande un remplacement auprès des membres du réseau ;
- le Comité exécutif, appuyé par le Comité de direction scientifique, peut exiger, par vote unanime la démission d'une personne membre qu'il juge agir en conflit d'intérêts ou à l'encontre de la mission du réseau ;
- les membres du Comité exécutif ou du Comité de direction scientifique ne peuvent se faire remplacer aux réunions (sauf en cas d'absence prolongée) ;
- le quorum requis pour les réunions en général est de 50 % plus un, alors que pour les réunions de l'assemblée générale, il est de 25 % des personnes membres régulières.

3.3. COMITÉ DE DIRECTION SCIENTIFIQUE (CD)

L'instance décisionnelle du réseau est le Comité de direction scientifique qui pilote le réseau avec le soutien du Comité consultatif (CC), du Comité EDI et du CIE. C'est le Comité de direction scientifique qui approuve et régite toutes les décisions prises dans le cadre du Réseau CMDO.

Composition du Comité de direction scientifique

Les membres ayant droit de siéger et de voter au Comité de direction scientifique sont :

- les membres du Comité exécutif (4 – la personne directrice et les trois personnes directrices-adjointes) ;
- les personnes directrices des différentes thématiques de recherche du réseau (3) ;
- les personnes directrices des axes de recherche du réseau (4) ;
- les personnes patientes-partenaires ou citoyennes (2) ;
- la ou les personne.s présidente.s du Comité des initiatives étudiantes ;
- la ou les personne.s présidente.s ou une personne désignée du Comité EDI ;
- le Comité de direction scientifique respecte un engagement envers l'EDI, dans le souci d'inclure des membres issus de diverses expériences professionnelles, culturelles et sociales ;
- dans le cadre de ses fonctions, le personnel du bureau de direction participe également aux activités du comité, à titre de membre n'ayant pas droit de vote ;
- le Comité de direction scientifique peut s'adjoindre toute personne supplémentaire jugée nécessaire à titre de membre-conseil (personne-ressource pour des mandats spécifiques et ponctuels) sans droit de vote ;
- tout poste laissé vacant au Comité de direction scientifique (ex. démission) doit être pourvu par intérim en attendant que soit entérinée la désignation d'une nouvelle personne membre selon le processus de nomination approprié (section 3.3.2). La sélection de cette personne par intérim est faite selon la procédure de nomination des membres du Comité de direction scientifique (section 3.3.2. Alinéa 6).

Rencontres

- se réunit au minimum trois fois par année et les rencontres doivent être annoncées au moins un mois à l'avance ;
- en cas d'urgence, la personne directrice du réseau peut convoquer une réunion extraordinaire du CD à tout moment ;
- peut décider de réunions en présentiel, par correspondance, visioconférence, conférence téléphonique ou tout autre mode de communication approprié.

3.3.1. FONCTIONS DU COMITÉ DE DIRECTION SCIENTIFIQUE (CD)

Globalement, le Comité de direction scientifique veille à un fonctionnement équitable et transparent du réseau et a pour rôle d'appuyer les membres du Comité exécutif, notamment en ce qui concerne :

- garantir le respect des orientations scientifiques du réseau et de ses axes ;
- encourager la création d'activités scientifiques et promouvoir les échanges et la collaboration au sein du réseau ;
- mettre en place et réviser les activités du réseau afin de s'assurer de la réalisation des objectifs et du plan d'action stratégique ;
- approuver la planification budgétaire et l'utilisation optimale du budget, selon les recommandations du CE, et le suivi régulier des dépenses liées aux activités du réseau ;
- administrer du réseau ;
- participer à l'évaluation scientifique, au choix et au suivi des initiatives structurantes et des ressources communes ;
- réviser périodiquement la charte ;
- promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion au sein du réseau en concertation avec le Comité EDI.

Le CD a comme fonction plus spécifique :

Recherche, développement et partenariat

- propose les grandes orientations, initiatives stratégiques et priorités de recherche du réseau ;
- développe une vision de la recherche à court, moyen et long terme afin d'adapter les programmes soutenus par le réseau aux problématiques en santé cardiometabolique, diabète et obésité ;
- assure le leadership nécessaire au dynamisme et à la vitalité du réseau, à la participation active des membres, à la pertinence, à la coordination et à la qualité scientifique des activités, comme stipulé dans les règlements du FRQ ;
- assure une représentativité des divers membres et disciplines intéressés par la santé cardiometabolique, le diabète et l'obésité ;
- veille à l'atteinte des objectifs définis dans le programme de recherche du réseau ;
- maintient à tous les niveaux un équilibre entre les sciences fondamentales, la recherche clinique, la recherche dans le système de santé ainsi qu'au niveau de la santé publique ;
- stimule les échanges et la collaboration scientifique dans le réseau ;
- renforce le maillage intra- et inter-réseaux, -sectoriel et communautaire, en créant des partenariats favorisant un financement externe du réseau et veille à leur durabilité ;
- est responsable de la mise en place des ressources nécessaires pour une coordination efficiente du réseau ;
- favorise l'utilisation des ressources du réseau parmi les membres ;
- détermine les stratégies prioritaires de recherche du réseau et en nomme les responsables ;
- est attentif aux demandes du secteur de la santé et identifie les problèmes cliniques à résoudre ;
- évalue, crée ou supprime un regroupement stratégique, une infrastructure, un service commun ;
- fait la promotion de la science ouverte, de la mobilisation des connaissances, ainsi que de la recherche transdisciplinaire et multicentrique ;
- réalise des activités de formation de la relève.

Diffusion de l'information

- élabore et propose un calendrier d'activités scientifiques et académiques jugées nécessaires (réunions scientifiques, symposia, convocations publiques) pour les membres du réseau (thème/axe) et la communauté scientifique locale, nationale et internationale, puis les organise ;
- fait le relevé des publications du réseau ;
- diffuse aux membres des mises à jour des activités, des ressources disponibles, un rapport annuel des activités scientifiques et administratives du réseau, entériné par le CD, et transmis au FRQ ;
- diffuse aux membres toute modification aux statuts et règlements généraux approuvés par l'assemblée générale ;

- convoque l'assemblée générale (présence physique) au moins une fois par année, soit à la Réunion scientifique annuelle du réseau. Par contre, d'autres assemblées dites virtuelles ont lieu lorsqu'un vote électronique est demandé aux membres. Dans ce cas, une présence physique n'est pas requise.

Administration

- s'engage à participer activement à l'administration du réseau ;
- reçoit les rapports scientifiques et financiers de tous les comités (thèmes/axes) du réseau et y formule des recommandations dans le respect des règles éthiques ;
- procède à l'élaboration du budget en fonction des plans stratégiques du CMDO et le soumet au FRQ;
- participe à la rédaction et approuve les procès-verbaux (PV), les rapports et les demandes de renouvellement de subvention ou tout autre document soumis au FRQ ;
- détermine les politiques de fonctionnement et les critères d'allocation des fonds ;
- constitue tout comité *ad hoc* jugé nécessaire pour l'aider dans ses fonctions ;
- en cas de conflit, analyse la situation et effectue les recommandations nécessaires auprès des parties impliquées et suit leur mise en œuvre ;
- veille au respect des principes EDI.

3.3.2. PROCESSUS DE NOMINATION DES PERSONNES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION SCIENTIFIQUE (PERSONNES DIRECTRICES D'UN AXE OU D'UN THÈME)

La nomination de la personne membre du Comité de direction scientifique (une personne directrice d'un thème/axe) se fait selon le processus suivant :

1. la personne directrice d'un thème/axe sortante du CD informe la direction du réseau par écrit de son intention de ne pas solliciter un nouveau mandat avant le lancement de l'appel de candidatures ;
2. le réseau lance un appel de candidatures à toutes les personnes membres régulières du réseau ;
 - la période de mise en candidature du poste vacant est de deux semaines ;
 - l'appel doit être fait en fonction du poste à combler, selon l'expertise ciblée (ex. thème ou axe), en préconisant l'équité et la transparence ;
3. le CD sélectionne les candidatures potentielles diversifiées en respectant la parité des sexes, en veillant à refléter la diversité des parcours, des expériences et des perspectives, conformément aux principes d'EDI ;
4. qu'il y ait une ou plusieurs personnes en lice, un processus électoral est mis en place soit lors de l'assemblée des personnes membres régulières ou par voie électronique ;
 - le vote est secret et se fait dans les quinze jours suivants la date de l'envoi de la liste des candidatures. La candidature qui recueille la majorité relative des voix exprimées est élue;
 - ce vote électoral auprès des personnes membres régulières permet de sélectionner et/ou d'approuver une candidature (dans le cas d'une seule candidature) ;
5. la direction du FRQ est avisée du changement ;
6. en cas d'absence prolongée (>6 mois), une personne « représentante désignée » est nommée en tant que personne directrice d'un thème/axe par intérim par le Comité de direction scientifique ;
 - cette personne est membre régulière du réseau et a un profil qui s'aligne avec l'expertise du poste à représenter ;

- cette personne est sélectionnée en respectant la parité des sexes, en veillant à refléter la diversité des parcours, des expériences et des perspectives, conformément aux principes d'EDI ;
 - si la personne absente ne désire pas reprendre le poste, un processus d'élection est mis en place ;
7. la personne « désignée » a droit de vote durant l'absence de la personne directrice du thème/axe.
8. une déclaration relative aux conflits d'intérêts chez les personnes membres du CD est remplie au moment où la personne entre en fonction. La personne membre du CD dépose aussi une nouvelle déclaration chaque fois qu'une nouvelle situation rend inexacte sa dernière déclaration.

3.4. COMITÉ CONSULTATIF (CC)

Le mandat des membres du Comité consultatif consiste à réaliser une veille scientifique et d'émettre des recommandations en ce qui concerne les opportunités qui pourraient faire progresser le CMDO dans l'atteinte de ses objectifs. Les personnes membres du Comité consultatif seront également appelées à lire, commenter et bonifier les documents préparés par la direction du réseau.

Composition du Comité consultatif

- des personnes en recherche internes ou externes au réseau ;
- ce comité ne comporte pas un nombre défini de postes ;
- ce sont des personnes ayant une expertise ou un rôle reconnu au niveau national ou international et toujours actives dans le domaine de la santé cardiometabolique, le diabète ou l'obésité ;

Ces membres sont nommé.e.s par le Comité de direction scientifique en fonction de leur domaine d'activité et de leur qualité d'expertise scientifique ;

Rencontre

- le Comité consultatif se réunit au minimum une fois par année en présence du Comité exécutif pour une mise à jour des réalisations du réseau et un aperçu des activités à venir.

3.4.1. DURÉE DU MANDAT ET RENOUELEMENT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF

La durée du mandat est d'une durée de deux(2) ans, et est renouvelable.

Il est du devoir du Comité de direction scientifique d'intégrer à ce comité les personnes expertes d'un domaine spécifique permettant au CMDO de répondre adéquatement à des enjeux du moment.

Fonctions

- conseille le Comité exécutif du réseau à propos des orientations scientifiques générales et de ses programmes de soutien à la recherche ;
- apporte une vision provinciale, nationale et internationale des opportunités en recherche dans les domaines de la santé cardiometabolique, du diabète ou de l'obésité ;
- consulte les rapports d'activités scientifiques et financiers du réseau et émet tout avis scientifique qu'il juge utile à la bonne conduite des activités ainsi qu'à l'atteinte des objectifs du réseau.

3.5. COMITÉ ÉDI

Qu'est-ce que l'EDI?

Équité: désigne les approches visant à corriger les désavantages historiques en traitant chaque personne de façon juste, en tenant compte de sa situation particulière et en éliminant les obstacles systémiques.

Diversité: reconnaît que les membres possèdent des caractéristiques différentes par leur identité, origine géographique, culturelle ou religieuse, leur âge, leur sexe, leur genre, leur orientation sexuelle, leur discipline, etc.

Inclusion: mettre en place un environnement (et des pratiques) de nature inclusive, respectant la diversité, qui intègre pleinement tous les membres et leur garantit un accès aux mêmes possibilités de manière équitable.

Mandats du Comité EDI : La promotion de l'EDI, ainsi que la santé durable particulièrement pour les populations vulnérables est un impératif et s'avère au cœur des actions et objectifs du CMDO, ce qui a mené en 2021 à la création de la table EDI et depuis 2025 au Comité EDI.

Le Comité EDI a pour mission de :

- promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion dans toutes les activités du réseau, avec un accent particulier sur la santé durable pour les populations vulnérables ;
- élaborer, mettre en œuvre et évaluer des initiatives visant à réduire les inégalités systémiques et à soutenir les groupes sous-représentés ;
- assurer la transparence et l'équité dans les processus de recrutement, de financement, et dans toutes les activités décisionnelles du réseau.

3.5.1. DURÉE DU MANDAT ET RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA TABLE DE TRAVAIL EDI

La durée du mandat des membres est d'une durée minimale de deux (2) ans (pour les personnes étudiantes) ou trois (3) ans (pour le personnel et chercheur.euse.s) renouvelable, selon les besoins du comité et l'évolution des priorités.

Il est du devoir de ce comité d'intégrer les personnes expertes de domaines diversifiés et spécifiques, incluant des membres issus de diverses expériences professionnelles, culturelles et sociales, permettant au réseau de répondre adéquatement aux enjeux du moment.

Composition du Comité EDI

- toute personne ayant un intérêt dans l'EDI en lien avec les intérêts du réseau ;
- ce comité comprendra un minimum de 9 membres, incluant au moins 1 membre personnel de recherche, au moins 2 membres de la communauté étudiante [incluant postdoctorant.e], et au moins 2 personnes membres chercheuses ;
- les personnes membres sont nommées par le Comité EDI. La direction scientifique en est par la suite informée ;
- un membre du Comité EDI siège sur le Comité de direction scientifique ;
- la sélection des membres privilégie la diversité d'expériences professionnelles, culturelles et sociales afin de refléter la pluralité des perspectives nécessaires au réseau.

Rencontre

- le Comité EDI se réunit au minimum quatre (4) fois par année, et de façon *ad hoc* au besoin ;

- une personne membre représentant le Comité EDI rencontre le Comité exécutif lorsque nécessaire (au minimum une fois par an) pour des mises à jour de leurs réalisations et de leurs recommandations au réseau.

Fonctions

- participe à promouvoir une équité d'accès dans les processus de recrutement des membres des différents comités décisionnels au sein du réseau, en s'assurant que les critères d'évaluation des candidatures soient transparents et exempts de discrimination ;
- veille au respect des critères EDI et des principes de transparence dans les concours, les financements et les activités du réseau ;
- contribue à la mise en place d'initiatives sur les inégalités systémiques dont pourraient bénéficier des groupes sous-représentés ;
- conseille le Comité exécutif du réseau sur les orientations et les activités EDI ;
- contribue à instaurer dans le réseau un environnement de recherche, d'enseignement et de partage de connaissances où toutes les personnes membres disposent d'opportunités équitables et se sentent respectées et valorisées.

3.6. COMITÉ DES INITIATIVES ÉTUDIANTES (CIE)

Le réseautage entre les équipes de recherche, la vitalité des membres, ainsi que la visibilité auprès du grand public surviennent au travers des activités organisées par le réseau, et ce tout au long de l'année. La mission du Comité des initiatives étudiantes est de représenter les étudiants et les étudiantes au Comité de direction scientifique, ainsi que de mettre en place des activités qui répondent à ces besoins spécifiques. La création d'une discussion bidirectionnelle avec le grand public et la communauté citoyenne est un objectif prioritaire.

Le Comité des initiatives étudiantes du réseau vise à :

- faire rayonner la recherche réalisée au Québec ;
- soutenir le développement académique et professionnel des personnes membres étudiantes ;
- établir et entretenir un lien étroit avec la communauté citoyenne ;
- la réalisation de cette mission est possible grâce à la mise sur pied de divers projets et événements et par notre participation à des activités de vulgarisation scientifique grand public.

3.6.1. DURÉE DU MANDAT ET RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU COMITÉ DES INITIATIVES ÉTUDIANTES

La durée du mandat des membres est d'une durée de deux (2) ans, et est renouvelable.

Composition du Comité des initiatives étudiantes

- toute personne aux études membre du réseau et motivée à contribuer à sa vitalité et ayant une expertise parmi ses thématiques de recherche, soit la santé cardiometabolique, le diabète ou l'obésité ;
- ce comité ne comporte pas officiellement un nombre de postes défini, mais il est recommandé d'avoir 2 postes pour chaque grade d'études (maîtrise, doctorat, postdoctorat et résident) ;
- ce comité doit être composé de membres issus de différentes universités et villes afin d'assurer une représentativité géographique équilibrée ;
- au moins un membre du comité doit représenter les personnes étudiantes internationales, afin d'assurer une diversité de perspectives et de mieux répondre à leurs réalités et défis ;
- lorsqu'un poste se libère, il peut être attribué à une personne étudiante ayant exprimé son intérêt à rejoindre le comité auprès du réseau, que ce soit avant ou après un appel de candidatures. Si

nécessaire, un vote est organisé parmi les membres du CIE. Si plusieurs personnes étudiantes postulent, celle ayant le plus de votes est élue.

Rencontre

- le CIE se réunit une fois par mois pour l'organisation des activités et la réflexion sur les activités à venir ;
- les personnes membres du comité sont invitées à participer à une réunion du CIE en présentiel lors de la Réunion scientifique annuelle ;
- la personne présidente (ou les personnes co-présidentes) du CIE participe.n.t à toutes les rencontres du Comité de direction scientifique et représente.n.t la voix des personnes étudiantes du réseau lors de cette même rencontre.

Fonctions

- organise des activités de tout ordre (ex. activités de communication scientifique, cafés scientifiques, 5 à 7 de la rentrée, activités avec la communauté citoyenne, salon de la recherche, symposium sur l'intelligence artificielle, etc.) ;
- gère, anime et alimente les réseaux sociaux rattachés au réseau ;
- recueille toute information en provenance des personnes étudiantes du réseau et les communique à la personne présidente (ou les personnes co-présidentes) du CIE.

3.7. CONFLITS D'INTÉRÊTS ET CONFIDENTIALITÉ

Le FRQ recommande que les membres de tous les comités mis en place par le réseau, y compris ceux dédiés à la gouvernance, aux activités scientifiques et aux partenariats, signent un formulaire de déclaration de conflits d'intérêts (réels, potentiels ou apparents) et un engagement à la confidentialité, le cas échéant.

4. MEMBRES

4.1. ADHÉSION ET RENOUVELLEMENT

Admissibilité et recrutement

Toute personne active en recherche au Québec dans le domaine de la santé cardiométabolique, du diabète et de l'obésité ou dans tout autre domaine qui y est relié peut devenir membre du réseau.

Demande d'adhésion : s'adresse seulement aux personnes qui ont le statut de personne chercheuse et qui désirent devenir membres régulières ;

- pour devenir membre du réseau, la personne candidate doit soumettre sa candidature par voie électronique (<http://www.rcmdo.ca/devenir-membre/>; 1) lettre d'intention indiquant les motifs de sa demande d'admission, son expertise et précisant son engagement à participer aux activités du réseau ; 2) un curriculum vitae version FRQ et ainsi que 3) la liste de toutes les personnes membres de leur équipe en indiquant : nom, statut (stagiaire, MSc, PhD, résident.e, postdoctorat, professionnel.le, etc.) ainsi que leur courriel respectif ;
- l'examen des demandes d'adhésion est fait par le Comité exécutif qui en détermine l'acceptabilité ;
- la personne candidate est informée par écrit (courriel) de son acceptation ou refus ;
- l'adhésion au réseau est gratuite ;
- le mandat est d'au plus huit ans (renouvellement du réseau), et est renouvelable.

Les membres de l'équipe deviennent membres en même temps que leur directeur ou directrice de recherche. Les nouvelles personnes membres de l'équipe doivent faire la demande par écrit (courriel) pour confirmer leur engagement, à moins que leur directeur ou directrice ait d'emblée mentionné toutes les personnes membres de son équipe (avec leur statut et courriel) dans sa demande électronique.

Les personnes membres invitées (au niveau national et de l'international), sont invitées par la direction du réseau et sont ajoutées directement au membership du réseau, suite à leur acceptation par écrit (courriel) de leur engagement.

Les personnes membres patientes-partenaires doivent faire la demande par écrit (courriel) pour confirmer leur engagement.

4.2. CATÉGORIES DE MEMBRES

Afin d'assurer la meilleure représentation possible des spécialistes en santé cardiométabolique, du diabète et de l'obésité ainsi que la réalisation de sa mission, le réseau encourage l'adhésion des membres suivant :

Membre régulier.ère (MR). Une personne dite "membre régulière" est une chercheuse ou un chercheur œuvrant dans la thématique du réseau (santé cardiométabolique, diabète ou obésité) et répondant aux critères des statuts 1 à 4 en recherche, détaillés dans les Règles générales communes des FRQ. La personne membre régulière est activement impliquée dans l'activité scientifique du réseau. Le statut de personne membre régulière confère le droit de vote à l'assemblée des membres.

Membre partenaire (MP). Une personne dite "membre partenaire" n'a pas le statut de personne chercheuse, mais possède une expertise ou un savoir expérientiel en lien direct avec les activités du réseau, qui lui permet d'y apporter une contribution active et significative et est affiliée à une entité ou une institution québécoise. La personne membre partenaire peut être génératrice, accélératrice ou utilisatrice de connaissances. La personne professionnelle de recherche, patiente partenaire, décideuse, fonctionnaire ou représentante communautaire sont quelques exemples parmi d'autres de personnes qui pourraient se qualifier comme membre partenaire. La personne partenaire est activement impliquée dans les activités du réseau. Cette personne ne peut pas recevoir directement des fonds du réseau. Cette catégorie de membres n'a pas droit de vote à l'assemblée des membres.

Membre étudiant.e, résident.e et stagiaire (MERS). La personne membre de cette catégorie est inscrite à un programme de formation universitaire dans un établissement universitaire québécois ou répond au statut de stagiaire de recherche postdoctorale, tel que décrit dans les Règles générales communes du FRQ, et qui effectue sa formation dans un établissement universitaire au Québec. La personne en résidence en médecine est aussi admissible à cette catégorie de membre. Pour être admissible au statut de membre, la personne doit également être engagée dans des activités de recherche, démontrer un intérêt pour les activités du réseau et y participer régulièrement. Lorsque dûment inscrite au réseau, cette personne est admissible à tous les programmes de formation du réseau, selon les critères d'admissibilité spécifiques. En temps normal, cette personne est inscrite automatiquement suite à l'inscription de son directeur ou sa directrice de recherche comme personne membre régulière (cette personne doit fournir la liste des membres de son équipe afin de les ajouter aux diverses listes de distribution). Cette catégorie de membres n'a pas droit de vote à l'assemblée des membres.

Membre invité.e (MI). Une personne dite "membre invitée" est une personne chercheuse autonome, ou toute personne ayant un intérêt marqué pour les thématiques de recherche du réseau, ayant une affiliation hors Québec et qui participe occasionnellement, ou pour une période donnée, aux activités

du réseau ou aux recherches de personnes chercheuses membres régulières. Cette personne ne peut pas recevoir de fonds du réseau et n'a pas droit de vote à l'assemblée des membres.

Membre patient.e-partenaire (MPP). Une personne dite "membre patiente-partenaire" est une personne patiente québécoise ayant un intérêt pour la recherche dans les domaines de la santé cardiometabolique, le diabète ou l'obésité et qui désire être informée des activités du réseau. Cette personne ne peut pas recevoir de fonds du réseau et n'a pas droit de vote à l'assemblée des membres.

Communauté citoyenne – Infolettre publique (MIP) – liste d'envoi courriel. Toute personne ajoutée à la liste de distribution infolettre publique n'est pas formellement membre du réseau. Cette personne a un intérêt pour la recherche québécoise dans les domaines de la santé cardiometabolique, du diabète ou de l'obésité et désire être informée des activités du réseau par courriel. Elle ne peut pas recevoir de fonds du réseau et n'a pas droit de vote à l'assemblée des membres.

4.3. PRIVILÈGES ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES

Les membres du réseau, sans égard à la catégorie de membre :

- reçoivent les communications du réseau et ont :
 - accès à l'information mise en ligne (www.rrcmdo.ca) ;
 - accès à l'infolettre (communications périodiques par courriel) ;
 - accès au rapport annuel émis par le réseau ;
- contribuent à la vitalité du réseau :
 - le réseau s'attend à une collaboration scientifique ainsi qu'à la participation des membres à ses activités scientifiques et promotionnelles (ex. recrutement de membres, contribution au renouvellement de la subvention, définition de la programmation de recherche, révision scientifique, affichages des annonces, distribution de l'information) ;
 - les membres veillent au rayonnement scientifique du réseau dans des congrès nationaux et internationaux ainsi qu'auprès des industries, des universités et autres organismes ;
- s'engagent à collaborer aux activités de planification et d'évaluation du réseau en fournissant les informations demandées par celui-ci ;
- reconnaissent la contribution du réseau dans leurs publications et communications quand ils ou elles bénéficient d'un appui du réseau ;
- s'engagent à respecter la politique sur la conduite responsable en recherche.

Le type de catégorie de membre peut changer selon son cheminement professionnel.

Toute personne membre ne désirant plus faire partie du réseau doit soumettre son désistement à la coordination du réseau par écrit (courriel).

Le statut de personne membre **RÉGULIÈRE** confère :

- le droit de vote à l'assemblée des membres ;
- un accès aux activités et aux ressources du réseau ;
- la possibilité d'obtenir du financement du réseau ;
- la possibilité d'accéder à toutes les fonctions administratives au sein du réseau.

Responsabilités particulières pour les personnes membres **RÉGULIÈRES** :

- participer régulièrement aux activités de réseautage et de mobilisation des connaissances du réseau ;
- apporter leur concours aux différents comités et au développement du réseau ;

- encourager la participation de leur équipe aux activités du réseau (ex. colloques Réunion scientifique annuelle, programmes de formation) ;
 - L'absence de toute activité scientifique ou de contribution au sein du réseau pour une période de 36 mois peut entraîner un changement de statut (membre partenaire) ou une fin d'adhésion de la personne chercheuse. Toutefois, si cette personne reprend ses activités de recherche, elle pourra demander de redevenir membre régulière du réseau ;
- s'engager à fournir au Comité de direction scientifique, avec diligence et en respectant les échéances, toutes les données requises pour le bon fonctionnement du réseau (mise à jour de leur profil, publications et octrois, curriculum, rapports financiers et de progrès scientifiques des subventions CMDO).

Le statut de personne membre **PARTENAIRE** et **PATIENTE-PARTENAIRE** confère :

- la possibilité de participer aux activités du réseau et de bénéficier de certaines ressources du réseau ;
- la possibilité de siéger sur le Comité EDI ;
- la possibilité de participer à l'assemblée des membres, sans droit de vote.

Le statut de personne membre **ÉTUDIANTE, RÉSIDENTE ET STAGIAIRE** confère :

- un accès aux activités, aux programmes de financement, de formation et aux ressources du réseau ;
- la possibilité de siéger sur le Comité des initiatives étudiantes ou le Comité EDI ;
- la possibilité de participer à l'assemblée des membres, sans droit de vote.

Le statut de personne membre **INVITÉE** confère :

- la possibilité de participer aux activités du réseau et de bénéficier de certaines ressources du réseau ;
- la possibilité de siéger sur le Comité consultatif ;
- la possibilité de participer à l'assemblée des membres, sans droit de vote.

5. STRUCTURE SCIENTIFIQUE

5.1. REGROUPEMENTS : THÈMES ET AXES DU RÉSEAU

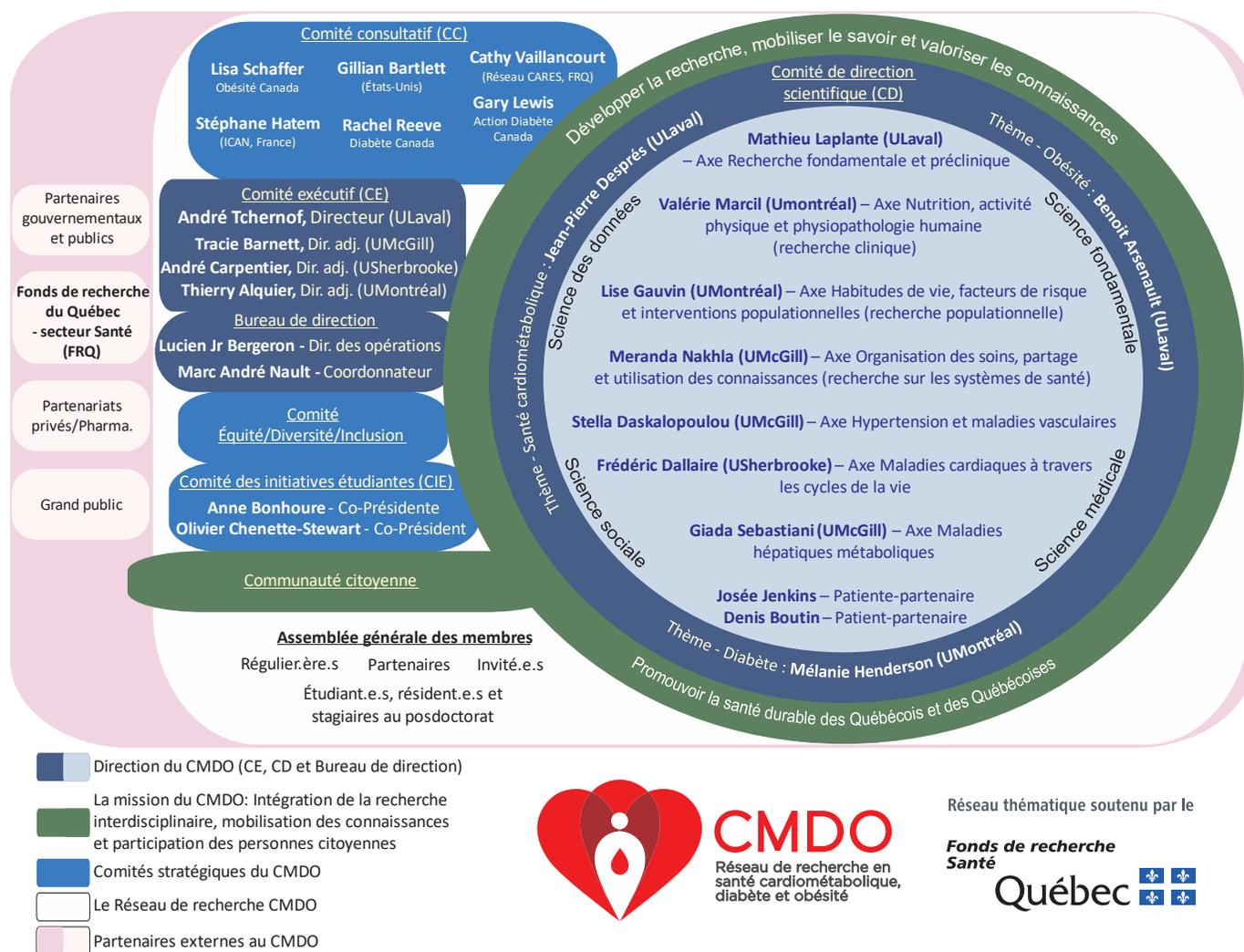
- dans sa structure actuelle, les activités scientifiques du réseau sont réparties selon les 3 regroupements stratégiques (thèmes) suivants : 1) **santé cardiométabolique**; 2) **diabète**; et 3) **obésité** ;
- chaque thème regroupe un nombre de personnes chercheuses activement engagées dans ce domaine précis de recherche ;
- de plus, les activités scientifiques du réseau sont réparties selon sept axes qui recoupent les thèmes de recherche, et qui sont :
 1. *Recherche fondamentale et pré-clinique* ;
 2. *Nutrition, activité physique et physiopathologie humaine (Recherche clinique)* ;
 3. *Habitudes de vie, facteurs de risque et interventions populationnelles à travers les cycles de vie (Recherche populationnelle)* ;
 4. *Organisation des soins, partage et utilisation des connaissances (Recherche sur les Systèmes de santé)* ;
 5. *Hypertension et maladies vasculaires* ;

- 6. **Maladies cardiaques à travers les cycles de la vie ;**
- 7. **Maladies hépatiques métaboliques ;**

- toute personne membre est fortement encouragée à collaborer aux activités de plusieurs thèmes/axes stratégiques ;
- les personnes directrices d'une thématique/d'un axe peuvent créer des sous-comités (comités scientifiques *ad hoc*), selon la nécessité, pour assurer la gestion et la coordination des mandats spécifiques du Comité de direction scientifique ;
- les sous-comités peuvent également s'adjoindre des personnes-ressources.

Les thèmes et les axes forment un tout et sont par conséquent en constante communication, favorisant ainsi des projets de recherche translationnels et intersectoriels.

5.2. ORGANIGRAMME DU RÉSEAU CMDO (MISE À JOUR - 31 MARS 2025)



5.3. RÔLES DES PERSONNES DIRECTRICES DES THÈMES ET DES AXES

Recherche, développement et partenariats

La personne directrice d'un thème/d'un axe :

- veille à l'application des politiques, à l'atteinte des objectifs et au dynamisme du réseau ;
- suscite des projets de recherche multicentriques et multidisciplinaires et stimule les collaborations entre les personnes chercheuses ;
- effectue une veille scientifique visant le développement de projets, l'établissement de partenariats et de collaborations ;
- permet au Comité de direction scientifique d'avoir une connaissance précise des activités de leur regroupement stratégique (thème/axe), des enjeux actuels, des problèmes qui s'y posent et des besoins qui s'y font sentir ;
- est à l'affût des opportunités de financement (partenariats) et favorise le maillage entre les personnes chercheuses et la communauté.

Science ouverte, mobilisation et promotion de connaissances

- facilite l'échange et le partage d'informations sur les infrastructures ainsi que les services communs disponibles ;
- encourage le recrutement de personnes étudiantes et de nouveaux ou nouvelles membres ;
- assure le leadership nécessaire à la vitalité du réseau, à la participation active des membres, à la pertinence et à la qualité scientifique des activités ;
- est responsable de promouvoir le rayonnement du réseau ;
- fait la promotion d'informations pertinentes et de publications communes au Comité de direction scientifique qui en assume la diffusion à tout le réseau.

Gouvernance

- siège sur le Comité de direction scientifique ;
- participe aux décisions en considérant l'intérêt de l'ensemble des personnes chercheuses et des projets du réseau ;
- est responsable de la gestion du budget en conformité avec les politiques du réseau et du FRQ ;
- s'engage à fournir au Comité de direction scientifique toutes les données requises pour son bon fonctionnement.

5.4. ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES PRINCIPALES

- **Réunion scientifique annuelle :**
 - la Réunion scientifique annuelle conjointe du Réseau CMDO et de la Société Québécoise de Lipidologie, Nutrition et Métabolisme (SQLNM) a lieu en février de chaque année et s'adresse à toutes les personnes membres du réseau. C'est une occasion privilégiée pour catalyser le réseautage avec des présentations orales et par affiches de l'ensemble des équipes du CMDO et de la SQLNM ainsi que de nombreuses personnes conférencières invitées au niveau provincial, national et international.
- **Camp d'hiver international :**
 - le Camp d'hiver est une formation intensive de quatre jours en ateliers interactifs avec des personnes conférencières de renommée internationale. Cette formation à la recherche translationnelle intègre les trois thèmes principaux du réseau (la santé métabolique et cardiovasculaire, le diabète et l'obésité), la recherche orientée vers les personnes patientes ainsi que les sept axes de recherche du CMDO :
 - les personnes étudiantes au doctorat, résidentes, stagiaires postdoctoraux, ainsi que les personnes professionnelles de recherche de l'ensemble des personnes membres régulières du réseau sont invitées à participer à ce camp ;
 - chaque année, le camp comprend la participation de personnes étudiantes d'associations internationales ;

- avec la tenue du Camp d’hiver qui précède le congrès, en février de chaque année, le réseau organise **la semaine québécoise réservée à la mobilisation des connaissances sur la santé métabolique et cardiovasculaire, le diabète et l’obésité.**
- **Atelier de travail annuel :**
 - le réseau organise annuellement un atelier de travail afin de discuter des enjeux majeurs du moment en lien avec les services de santé (système de santé) et la santé populationnelle. L’atelier est un moyen de stimuler la concertation, le partage des savoirs et des procédés d’évaluation. Les thématiques spécifiques et les objectifs de chacun des ateliers financés sont déterminés par un comité évaluateur et approuvés par le Comité de direction scientifique. L’intégration de perspectives provenant de la communauté internationale est souhaitable. Par conséquent, cet atelier réunit un groupe de réflexion (de type « comité de personnes expertes ») incluant plusieurs partenaires d’intérêt (par exemple, l’unité soutien de la SRAP du Québec, les responsables de l’initiative de démocratisation des données au Québec, l’INSPQ, l’INESSS) pour faire le bilan des données disponibles et de celles qui sont requises pour mieux aborder les enjeux soulevés par l’atelier.
- **Échanges internationaux :**
 - le réseau organise de façon ponctuelle des concours pour des formations qui se traduisent en échanges étudiants à l’international. Le réseau établit des liens avec des associations internationales qui sont mises à profit pour organiser ces activités.

5.5. OUTILS COMMUNS DE RECHERCHE : INFRASTRUCTURES, PLATEFORMES, SERVICES COMMUNS DE RECHERCHE

Les outils communs de recherche (infrastructure, plateforme, service, modèles animaux, appareils, expertises, etc.) facilitent le développement et la réalisation des projets de recherche tout en minimisant leur coût.

Le réseau ne finance pas les outils communs de recherche. Par contre, il les valorise, leur assure une meilleure visibilité et facilite leur accès pour les personnes membres du réseau et la communauté scientifique québécoise :

- un registre d’outils communs de recherche est tenu à jour par la coordination du réseau :
 - les outils sont identifiés par la coordination du réseau, par les membres du réseau ou par la personne responsable de l’outil commun ;
 - une personne responsable est identifiée pour chaque outil et fait le lien entre les membres du réseau et le service offert ;
 - des offres de services préférentiels sont parfois offertes aux membres du réseau ;
- le registre des outils communs de recherche est publicisé sur le site web du réseau (www.rrcmdo.ca – onglet *Ressources pour la recherche*) ;
- la coordination du réseau agit aussi comme personne-ressource afin de guider les membres ou les personnes chercheuses externes vers les outils de recherche communs.

6. RÈGLES DE FINANCEMENT

6.1. POLITIQUE DE FINANCEMENT

Généralités

- le FRQ octroie chaque année une subvention globale au réseau pour une période allant du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante ;
- le Comité exécutif est chargé de réunir toutes les propositions dans un projet global de ventilation budgétaire et le présenter au Comité de direction scientifique qui approuve les enveloppes de fonds disponibles pour les différents financements offerts par le réseau ;
- les décisions budgétaires de l'administration et de la coordination générale du réseau sont faites par le Comité de direction scientifique ;
- un comité *ad hoc* de l'étude du budget peut être mis en place par le Comité de direction scientifique pour examiner le budget afin de lui faire des propositions ;
- toutes les demandes de financement sont communiquées à la coordination du réseau.

6.2. SÉLECTION DES PROJETS ET DES SERVICES COMMUNS

- le réseau appuie, gère et finance diverses activités selon leur excellence telles que : projets de recherche, colloques, publicisation de plateformes, développement d'outils, activités de formation, en respectant les principes EDI ;
- la nature et les objectifs de ces activités de même que les modes de gestion sont consignés dans un règlement approuvé par le Comité de direction scientifique et mis à jour au besoin ;
- les critères de sélection s'appliquent aux demandes de financement et à l'utilisation des fonds ;
- les femmes, les personnes autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques, les personnes handicapées et les personnes de la communauté 2SLGBTQIA+ sont encouragées à soumettre leur demande de financement. Pour les fins de l'évaluation, le bureau de direction recrute des comités divers reflétant les profils des personnes candidates et assure un processus d'évaluation qui prend en compte les situations particulières de ces dernières, y compris les trajectoires atypiques.

6.3. FINANCEMENT OCTROYÉ PAR LE RÉSEAU :

Tout financement octroyé doit cadrer avec la mission, les priorités du réseau et les critères du FRQ, dans le respect des meilleures pratiques en matière d'EDI, en incluant et valorisant la diversité sous toutes ses formes. Le réseau octroie du financement via ses programmes, par exemple :

- projets porteurs et initiatives stratégiques intercentres ou internationales ;
- activités d'appui à la formation et à la mobilisation des connaissances ;
- étude de faisabilité ;
- subvention de mentorat et d'échanges scientifiques ;
- coordination et diffusion ;
- etc.

Le financement octroyé par le réseau est généralement attribué par le biais de concours accessibles aux personnes membres régulières et avec évaluation par un comité de pairs diversifié.

Le règlement des concours de subvention du réseau est mis à jour à chaque édition et approuvé par le Comité de direction scientifique. Les règles spécifiques sont rendues disponibles sur le site web du réseau à l'ouverture de chaque édition des concours, et elles précisent l'accueil des candidatures provenant de personnes avec un profil atypique ou particulier en recherche.

Exceptionnellement, des subventions peuvent être accordées par approbation directe du Comité de direction scientifique suite à des demandes qui ne cadrent pas avec les concours en place, mais qui s'alignent parfaitement avec les objectifs et la mission du réseau. Cette démarche sera faite en veillant à ne pas créer ou accentuer des inégalités sociales liées par exemple à l'âge, au sexe, au genre, à l'appartenance ethnoculturelle et/ou au domaine de recherche.

6.3.1. ÉVALUATION SCIENTIFIQUE

- l'allocation des fonds pour des propositions reçues dans le cadre d'un concours est faite suite à la création de comités d'évaluation indépendants comportant un minimum de trois personnes membres (hors réseau ou membres du réseau) représentatives de la réalité du réseau. Peuvent aussi être incluses ; des personnes membres du Comité consultatif afin de former ce comité dit *comité de pairs* ; les évaluations et la sélection de comités d'évaluation se font dans le respect des meilleures pratiques en matière d'EDI, en incluant et valorisant la diversité sous toutes ses formes ;
- toute personne membre du réseau qui soumet une demande pour ce même concours ne peut faire partie du comité d'évaluation ;
- une personne membre du Comité de direction scientifique du réseau révise et approuve le processus d'évaluation. Cette personne peut assister aux discussions à titre de personne observatrice et n'a pas droit de vote ;
- la décision finale rendue par le comité d'évaluation est définitive. Un compte-rendu est fourni au Comité de direction scientifique ;
- la formation de ce comité est faite uniquement lorsque le FRQ n'a pas ce type de comité déjà mis en place pour ces mêmes évaluations ;
- cette évaluation est conduite selon des critères de sélection préétablis en lien direct avec la mission du réseau et aussi selon les critères scientifiques en vigueur au FRQ ;
- tout conflit d'intérêt potentiel ou réel doit être divulgué et évité.

6.3.2. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les critères de sélection utilisés dans l'évaluation des demandes peuvent être modifiés selon le règlement spécifique à chaque concours. Les critères d'évaluation communément utilisés sont :

- valeur scientifique et faisabilité du projet; unicité du projet ;
- pertinence en regard :
 - des secteurs en émergence désignés par le réseau ;
 - des objectifs du programme de recherche ;
 - des priorités du réseau ;
 - de l'état de situation de la problématique scientifique ;
- appariement financier (*Matching*) :
 - contribution financière additionnelle externe au réseau ;
 - projet réalisé avec un partenaire financier privé, une fondation ;
 - favoriser un effet de levier et structurant ;
 - démonstration raisonnable de l'effort d'obtention de financement auprès des autres sources disponibles ;
- réalisme du budget et de l'échéancier ;
- approche multicentrique et multidisciplinaire ;
- potentiel prévisible de productivité scientifique à long terme ;
- importance du réseautage et du partenariat, dans le réseau et hors réseau ;
- collaborations internationales ;
- plan de financement pour assurer la pérennité ;
- prise en compte et réflexion sur l'EDI.

6.3.3. RENOUELEMENT ET PROLONGATION DU FINANCEMENT

Le renouvellement du financement n'est pas possible. Il faut appliquer au concours chaque année avec une nouvelle demande de fonds.

Les fonds non-dépensés à l'intérieur de l'année financière peuvent exceptionnellement être reportés l'année suivante. Une seule demande d'extension d'utilisation des fonds peut être faite auprès du Comité exécutif (extension d'une année maximum 12 mois). Pour faire la demande de prolongation, il faut le faire par écrit directement à la personne directrice du réseau et justifier les raisons d'un tel prolongement. Tout montant non-dépensé au-delà de la date de validité de l'octroi devra être retourné au réseau ;

6.3.4. MODALITÉS D'OCTROI

- les versements de fonds sont effectués selon les règlements du FRQ ;
- le financement octroyé par le réseau tient compte des disponibilités financières et de l'évolution de la réglementation du FRQ ;
- un octroi obtenu à travers le réseau constitue de droit une subvention dite « *obtenue suite à l'évaluation par comité de pairs* » ;
- toute personne récipiendaire doit dépenser la subvention octroyée tel qu'indiqué dans la description du projet soumis ;
- le financement est généralement offert sur une base annuelle ;
- tout dépassement budgétaire demeure la responsabilité de la personne chercheuse ayant obtenu l'octroi, et non pas celle du réseau ;
- les fonds récupérés par abandon de projets (ou fonds non-dépensés) pourront être redistribués, lorsque disponibles, en fonction de la liste des priorités établies par le Comité de direction scientifique ;
- advenant le départ ou la cessation de participation d'une personne membre d'une équipe à un projet subventionné, les fonds demeurent disponibles pourvu que les personnes co-chercheuses membres régulières démontrent au Comité de direction scientifique que le reste de l'équipe puisse mener le projet à terme ;
- les versements de fonds sont faits à des institutions de recherche ou hospitalières qui se portent garantes (la personne responsable du service des finances) de l'utilisation des fonds en conformité avec les règles du FRQ.

6.3.5. DÉPENSES ADMISSIBLES

Les dépenses liées au projet doivent rencontrer les critères d'admissibilité du programme de subvention des réseaux thématiques de recherche du FRQ, tel que décrit sur le site web de l'organisme <https://frq.gouv.qc.ca/sante/>.

6.3.6. RAPPORTS D'ÉTAPE

Tout octroi de fonds implique de la part des récipiendaires l'acceptation implicite de produire annuellement des rapports scientifiques et financiers ou tout rapport d'avancement requis selon le cas, qui sont par la suite évalués et entérinés par le Comité de direction scientifique :

- ces rapports sont acheminés au bureau de direction du réseau ;
- les rapports scientifiques servent à l'évaluation du rendement scientifique des équipes et du réseau ;
- les rapports financiers servent à rendre compte de l'utilisation des fonds ;
- les récipiendaires acceptent que ces rapports soient conservés par le Comité exécutif du réseau.

Ces rapports sont demandés annuellement aux récipiendaires jusqu'à 3 ans suite à l'octroi.

7. RÉOLUTION DES CONFLITS

- toute situation conflictuelle pouvant menacer la bonne marche scientifique ou administrative du réseau doit être examinée dans les meilleurs délais en étant soumise à l'attention de la personne directrice ou du Comité exécutif du réseau et du Comité EDI le cas échéant, et prendra alors les dispositions appropriées ;
- selon la gravité de la situation, le Comité exécutif, en concertation avec le Comité EDI le cas échéant, peut proposer ou exiger la mise en place de mesures correctives, jusqu'à la nomination d'un comité *ad hoc* qui aurait pour mandat d'examiner la situation conflictuelle et de soumettre au Comité exécutif les correctifs nécessaires ;
- toute proposition du Comité exécutif, dans ce cas précis, est soumise au Comité de direction scientifique ;
- la décision du Comité de direction scientifique est sans appel ;
- dans le cas d'un conflit impliquant directement la personne directrice du réseau, la personne membre ou l'entité lésée peut s'adresser à l'un des membres du Comité exécutif. Lorsque le conflit ne peut être réglé de façon satisfaisante par le Comité exécutif, le Comité de direction scientifique a l'obligation de prendre décision et mettre terme au conflit de façon harmonieuse.